

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-CD114

présenté par

M. Houssin, M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Humbert,  
Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ménaché,  
Mme Roullaud et Mme Sabatini

-----

**ARTICLE 50**

**ETAT C - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,  
AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES**

## « Contrôle et exploitation aériens »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien aux prestations de l'aviation civile	0	8 105 518
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	8 105 518
<b>SOLDE</b>	-8 105 518	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'action 04 « Formation aéronautique » du Programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission Contrôle et exploitation aériens est minorée d'un montant de 8 105 518 euros en CP.

Cet amendement vise à maintenir à budget constant le budget de cette action.  
Dans un contexte de maîtrise indispensable des dépenses publiques, il est nécessaire de ne pas augmenter les crédits de cette action.

Il s'avère que certains investissements, comme le renouvellement de la flotte de certains avions, puissent être repoussés d'une année.